

DECISION DG n°2014-01

portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 1er mai 2012 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur Maraninchi (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : La décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

I- Le 1^{er} tiret de l'article 13 est remplacé par des dispositions suivantes :
«- Monsieur MAISON (Patrick) est nommé directeur »

II- Le 3^{ème} tiret de l'article 13 est supprimé.

Article 2 : La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 2 janvier 2014 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 02 JAN. 2014

Le Directeur Général

Pr Dominique MARANINGHI